

Projet Vieux-Port : avis favorable de la Commission d'enquête publique

Marseille, 26 janvier 2012

La commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif pour le projet Vieux-Port a émis un avis favorable à la réalisation du projet sans aucune réserve. Quant à la Grande Commission nautique, elle a émis un avis très favorable dans son procès verbal.

Lors de ses vœux à la presse le 18 janvier dernier, le Président de la Communauté urbaine Eugène Caselli s'est déclaré « *particulièrement heureux que l'importance du projet porté par la Communauté urbaine lui vaille l'approbation, le soutien et le concours de la Ville de Marseille, du Département et de la Région* » avant de préciser que « *L'enquête publique a abouti à un avis favorable, assorti de recommandations qui vont être étudiées* ».

Les commissaires enquêteurs ont assorti leur avis en date du 4 janvier 2012 de sept recommandations. Ces observations sont étudiées point par point par la Communauté urbaine, maître d'ouvrage du projet. L'ensemble des réponses seront rassemblées dans la Déclaration de projet sur l'intérêt général qui sera soumise au vote du Conseil de Communauté le 13 février prochain.

Le projet Vieux-Port s'intègre dans un programme plus élargi couvrant au total un périmètre de 400 hectares, pour lequel Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille ont pris, en février 2009, un « *engagement renforcé pour le Centre Ville* » sous forme de délibérations conjointes. Il s'agit en premier lieu « *d'améliorer le fonctionnement urbain et de poursuivre la requalification des espaces du cœur historique* ». Le texte précise qu'il faut traiter « *la question du transit de surface dans le centre ville pour redonner aux piétons de la place, comme dans de nombreuses métropoles nationales et internationales. La généralisation des zones tranquilles doit être envisagée comme un objectif à atteindre dans les cinq ans qui viennent. La mise en service de la L2 rendra possible la création d'un centre ville apaisé* ».

1/ La première des observations des commissaires enquêteurs recommande « *d'abandonner la transformation des boulevards périphériques en une infrastructure à deux fois deux voies, tout en mettant en œuvre certaines améliorations de fluidité aux carrefours, en conservant les dispositions visant à libérer l'espace des stationnements et occupations illicites de la chaussée, en redonnant aux piétons et aux deux roues non motorisées une partie de l'espace reconquis partout où les profils en travers s'y prêtent (notamment sur le Cours Lieutaud), et en confirmant la vocation d'axe de transports en commun des voies Corse, Corderie, Puget.* »

- ⇒ La Communauté urbaine rappelle en préambule que l'aménagement du boulevard urbain¹ ne fait pas partie du projet soumis à l'enquête publique. Néanmoins, il constitue un préalable indispensable au projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port car il doit permettre les échanges nord/sud en supprimant le transit inter quartier à travers le Vieux-Port.
- ⇒ Globalement, sur la quasi-totalité du boulevard urbain proposé dans le Projet Vieux-Port, le profil de voirie existant est conservé ; la seule modification notable se situe au niveau du bvd d'Athènes, afin de créer une voie supplémentaire en descente de 57 mètres, au niveau de la trémie d'entrée du tunnel-Saint-Charles. Le projet ne crée donc pas un nouveau boulevard urbain mais lui donne réalité en prévoyant des aménagements pour fluidifier la circulation sur cet ensemble d'axes existants : interdiction de certains mouvements de tourne à gauche, installation de caméras de vidéo-verbalisation, amélioration du fonctionnement circulaire des places du 4 septembre et des Capucines...
- ⇒ Quant à la vocation d'axe de transports en commun de l'avenue de la Corse, du bvd de la Corderie et du Cours Pierre Puget, elle est déjà confirmée dans le projet. Il en va de même pour les « améliorations de fluidité aux carrefours » déjà prises en compte par le projet.
- ⇒ Pour ce qui concerne le Cours Lieutaud, sa requalification est prévue mais après la mise en service de la rocade L2, dont le maître d'ouvrage est l'Etat, aujourd'hui envisagée en 2017.

2/ Les commissaires enquêteurs souhaiteraient que le projet réserve dès 2013 les quais de Rive Neuve² et du Port³ aux modes doux et aux transports en commun.

- ⇒ La piétonnisation complète des quais, même sur une zone partielle, nécessite au préalable de limiter très fortement l'accès automobile du centre ville, ce qui doit nécessairement en parallèle être accompagné de solutions alternatives pour les automobilistes. Il s'agit d'aménagements structurants, nécessitant de lourds investissements déjà programmés mais forcément séquencés sur plusieurs années, jusqu'en 2020. Cela passe par notamment par la réalisation de la rocade L2, l'aménagement de parkings relais supplémentaires en périphérie de ville⁴, le développement du réseau de transports en commun avec la création d'un axe nord-sud⁵ déjà en cours (études et concertations).

3/ Les observations sur la réorganisation du plan d'eau sont minimales. Le rapport invite à « *reconsidérer l'opportunité d'aménagement des contre-pannes* » mais en raison de la sensibilité patrimoniale du Vieux-Port, l'Architecte des Bâtiments de France et la Commission des sites considèrent que le rapport visuel entre le quai et l'eau en serait occulté.

4/ En ce qui concerne le dispositif d'assainissement des estacades, il est déjà nettement amélioré par rapport à la situation existante et sera conforme à la réglementation française et européenne. Il sera renforcé par diverses mesures (cuve de rétention sur chaque

¹ Il est constitué des axes bvd des Dames, bvd du Littoral, Corse, Corderie, Puget, Préfecture, Lieutaud, Garibaldi, Athènes, Nedelec.

² de la place aux huiles au quai de la Fraternité

³ du parvis de l'hôtel de ville au quai de la Fraternité

⁴ Plusieurs parkings relais sont déjà programmés dans le cadre des projets de transport en cours : Capitaine Gèze (600 places), extension du parking la Rose (350 places), Bara (300 places). D'autres sont à l'étude : Boiseraie (380 places) à proximité de la rocade L2Est, Leclerc à proximité du terminal A7.

⁵ Création de trois lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bougainville et le Vallon des Tuves, entre l'université de Saint-Jérôme et la technopole de Château-Gombert et entre Castellane et Luminy / Prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville jusqu'au Bd Capitaine Gèze / tramway sur la rue de Rome /Castellane et son prolongement vers le sud / prolongation du tramway au nord (vers le lycée Saint-Exupéry) et au sud Castellane/Cantini et Boulevard Urbain Sud.

estaquade, nettoyage à sec des plateformes, collecte des déchets spécifiques et curage des cuves assurés par MPM...)

5/ La commission a tenu à signaler qu'il conviendrait d'ajuster certaines dispositions du POS pour distinguer les parties terrestres et maritimes. En effet, afin de permettre la réalisation du projet Vieux Port, le POS de Marseille a dû faire l'objet d'adaptation au travers de la procédure de mise en compatibilité sur deux points : la construction d'une ombrière sur le quai de la Fraternité et les constructions à édifier sur le plan d'eau.

Les points 6 et 7 du rapport relèvent des ressources humaines et de l'information du public et ne concernent donc pas directement la réalisation technique du projet. Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille vont même au delà des recommandations en proposant une équipe dédiée à la gestion et au contrôle de ce nouvel espace public.

- ⇒ Les commissaires préconisent de mettre en place une équipe dédiée au chantier et d'installer une équipe permanente à l'espace Vieux-Port. La Communauté urbaine, maître d'ouvrage, désignera une personne « chantier », en charge de répondre à l'ensemble des attentes et des interrogations des riverains (commerçants et habitants). Elle rappelle que le maître d'œuvre a en charge de contrôler le respect des dispositions figurant dans le Schéma Organisationnel de la Protection et du respect de l'Environnement (SOPRE) des entreprises de travaux (sur terre et sur mer).

- ⇒ Bien au-delà des périodes de chantier, les partenaires du projet ont à cœur de préserver au mieux dans la durée l'espace public de grande qualité qui va être réalisé. Conscients que la gestion future des aménagements constitue un enjeu essentiel dans la réussite et la pérennité du projet, ils ont décidé de mettre en place une équipe dédiée pour gérer et contrôler cet espace considéré comme un équipement à ciel ouvert. Dès 2012, Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille vont s'engager pour mettre en place une brigade mixte couvrant l'ensemble de la gestion et du contrôle de l'espace : entretien des espaces et des différents équipements (candélabres, ombrière, mobilier urbain), bornes amovibles, respects du stationnement, des livraisons et des emplacements...

- ⇒ Quant à l'espace Vieux-Port, déjà ouvert depuis le 5 décembre dernier le mercredi et le samedi de 10h à 19h, il verra ses horaires étendus en mars, au moment du démarrage des travaux sur le Vieux-Port.

Rappelons que les informations sur le projet Vieux-Port sont rassemblées sur le site internet www.vieuxportdemarseille.fr.

Le rapport de la commission d'enquête, est consultable dans les services de la Communauté urbaine sur rdv au 04 91 99 71 02.

Rappels sur les procédures

Par décision du Tribunal administratif de Marseille en date du 18 octobre 2011, une commission d'enquête a été désignée pour le projet Vieux-Port. Par arrêté du 19 octobre 2011, le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture conjointe de trois enquêtes publiques complémentaires :

- concernant la déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'opération et la mise en compatibilité du POS de Marseille
- au titre de la procédure d'autorisation prévue aux articles L.214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement issu de la loi sur l'eau
- au titre du Code des ports maritimes concernant l'aménagement du plan d'eau.

La Commission d'enquête a établi les trois rapports.

Service Presse

Tél. : 04 88 77 62 54 / 51

Mobile Patricia Litou : 06 32 87 51 18
contact.presse@marseille-provence.fr